



Commune de Bénesse-lès-Dax

PRÉSENTATION DU BUDGET ANNEXE MOULIN

Le Cadre Budgétaire

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur (le Maire) est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Pour 2023, l'investissement représentera une part importante du budget.

Pour répondre à l'équilibre du budget annexe du Moulin la commune a versé une subvention de 71 000 € pour résorber le déficit d'investissement.

Pour la section de fonctionnement, les seules recettes de la DSP couvriront les charges courantes.

Présentation du budget annexe du Moulin

Le budget annexe 2023 du Moulin de Bénesse-lès-Dax prend en compte l'ensemble des dépenses et des recettes prévisionnelles de l'exercice tant en fonctionnement qu'en investissement.

Le Budget Primitif pour l'exercice 2023 s'équilibre comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	11 000,00€	11000,00€
Investissement	156 710,08€	156 710,08€
Total	167 710,08€	167 710,08€

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE DU MOULIN

La section de fonctionnement du Budget Primitif 2023 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 11 000,00 euros.

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

1. Les Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement du Budget Primitif 2023 s'élèvent à 11 000,00 euros dont 10 546,08 euros de dépenses réelles et 453,92 de dépenses d'ordre.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023	
	TOTAL
011 charges générales	4 500,00
66 charges financières	6 046,08
014 atténuation produits	0,00
Total dépenses réelles	10 546,08
Total dépenses d'ordre	453,92
TOTAL	11 000,00

Chapitre 011- les charges à caractère général :

Comptes		BUDGET TOTAL	BUDGET PRIMITIF
Chap	Libellés	2022	2023
011	Charges à Caractère général	4 962,00	4 500,00

Les inscriptions budgétaires sont en diminution par rapport au budget 2022.

Chapitre 66- les charges financières :

Comptes		BUDGET TOTAL	BUDGET PRIMITIF
Chap	Libellés	2022	2023
66	Charges financières	10,00	6 046,08

Les dépenses d'ordre :

Comptes		BUDGET TOTAL	BUDGET PRIMITIF
Chap	Libellés	2022	2023
042	Opérations d'ordre (amortissements)	453,13	453,92

Chapitre 042 : Ce sont des opérations d'ordre entre la section de fonctionnement et d'investissement qui ne donnent pas lieu à décaissement. Ici, les amortissements sont obligatoires car les travaux réalisés par le Sydec sont comptablement assimilés à une subvention.

2. Les Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement du Budget Primitif 2023 s'élèvent à 11 000 euros dont 11 000,00 euros de recettes réelles.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023		TOTAL
70 produits services		2 000,00
75 autres produits		9 000,00
		11 000,00
76 produits financiers		0,00
77 produits exceptionnels		0,00
	Total recettes réelles	11 000,00
	Total recettes Ordre	0,00
	002 excédent reporté de N-1	0,00
	TOTAL	11 000,00

Chapitre 70 – les produits des services :

Comptes		BUDGET TOTAL	BUDGET PRIMITIF
Chap	Libellés	2022	2023
70	Produits des services	2 000,00	2 000,00

Les produits des services et du domaine (redevances Délégation Service Public, ...) sont estimés prudemment. Les recettes du chapitre correspondant (chapitre 70) représenteront 2 000 euros, identique à 2022. Le résultat de la délégation de Service Public Touristique est susceptible d'apporter de nouvelles recettes au chapitre 75.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion :

Comptes		BUDGET PRIMITIF	BUDGET PRIMITIF
Chap	Libellés	2022	2023
75	Autres Produits de Gestion	6 000,00	9 000,00

Il s'agit du produit de revenus de la meunerie dont le montant est estimé à 9 000,00 euros.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE DU MOULIN

La section d'investissement du Budget Primitif 2023 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 143 010,08 euros.

1. Les Dépenses d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de commune à moyen ou long terme pour les équipements du budget annexe du Moulin.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2023	
	TOTAL
34 Mise en accessibilité site du moulin	15 190,52
35 Valorisation Touristique du Moulin	76 600,00
36 Local Technique	3 800,00
37 Sanitaire Robinet	1 100,00
Total dépenses investissements	96 690,52
040 amortissement de subvention	0,00
Total dépenses d'ordre	0,00
001 déficit reporté N-1	60 019,56
TOTAL	156 710,08

2. Les Recettes d'investissement

Le financement des recettes d'investissement sera quant à lui assuré par les recettes d'un virement du budget principal d'un montant de 71 000,00 euros, de subventions et du produit de l'exploitation de la meunerie.

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
024 Produits des cessions d'immobilisations	71 000,00
10 dotations, fonds divers et reserves	9 695,06
13 Subvention d'investissement reçues	13 700,00
34 Mise en accessibilité site du Moulin	11 861,10
35 Valorisation Touristique du Moulin	50 000,00
Total recettes investissement	156 256,16
040 Amortissement de subvention	453,92
TOTAL	156 710,08

Conclusion :

En conclusion, le budget 2023 est un budget qui s'équilibre avec la subvention du budget principal afin de financer les investissements de 2023.